



La Côte Saint-André  
Enseignement agricole public

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle  
et de Promotion Agricole

57 avenue Charles de Gaulle - BP 83  
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026  
Numéro d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr  
Site internet : www.formagri38.fr



# BTSA PA

Brevet de Technicien Supérieur Agricole en Productions Animales  
RNCP Fiche 15612



## Objectifs de la formation

Le technicien supérieur en productions animales doit être capable de :

- > Assurer la conduite d'un système spécialisé de production animale,
- > Participer à l'élaboration de références technico-économiques,
- > Fournir des appuis techniques,
- > Contribuer, éventuellement, à une activité commerciale.

## Organisation et conditions d'accès à la formation

Deux voies sont proposées, l'apprentissage et de la formation continue en 1 an ou en 2 ans selon votre âge et votre diplôme :



(Calendrier disponible  
sur le site web)

**TAUX RÉUSSITE 2023**  
Apprentissage : 84 %  
Formation continue : Pas candidat

**TAUX RÉUSSITE SUR 3 ANS**  
> Apprentissage : 89,3 %  
> Formation continue : Pas candidat

**SATISFACTION 2023**  
> Apprentissage : 8 /10  
> Formation continue : Pas candidat

**SATISFACTION SUR 3 ANS**  
> Apprentissage : 8,1 /10  
> Formation continue : Pas candidat

**INSERTION des diplômés à 1 an**  
> Apprentissage 2022 : 100 %  
> Formation continue : Pas de candidat

**EFFECTIF**  
> 10 à 25 personnes (par classe)

**PROCHAINE SESSION**  
> Septembre 2024

### DÉLAIS D'ACCÈS

> Minimum 7 jours après la signature  
du contrat d'apprentissage / obtention  
du financement

**CONTACT**  
> nadege.raballand@educagri.fr  
> lucie.croisier@educagri.fr



- (1) Avoir moins de 30 ans et/ou un statut de travailleur handicapé ; Sous réserve de signer un contrat d'apprentissage  
(2) Selon le statut et le financement un parcours individualisé sera étudié avec l'apprenant  
(3) Sous réserve de financement

### Apprentissage

- > Avoir le BAC ou un diplôme de niveau 4
- > Avoir moins de 30 ans et/ou un statut de travailleur handicapé,
- > Signer un contrat d'apprentissage
- > Si le candidat est titulaire d'un Bac+2, un parcours aménagé peut lui être proposé.

L'**alternance** propose des périodes en entreprise (2 à 5 semaines) et des périodes en centre (2 à 4 semaines).  
Chaque année est composée en moyenne de :

- > 20 semaines en centre de formation
- > 32 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés payés)

### Formation continue

> Obtention d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle.

> Justifier d'une année d'activité professionnelle.

12 semaines de stage dont un stage principal qui doit être effectué dans la même structure durant 8 semaines pour réaliser l'étude support d'évaluation finale.

**Les périodes en entreprises doivent être effectuées dans toute structure ayant des activités en lien avec la production animale.**

Pour ceux qui réalisent leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une exploitation agricole, un stage en organisme peut être réalisé afin que le candidat puisse recueillir les éléments nécessaires à la réalisation de l'étude d'évaluation finale.

## Programme de la formation

Tronc commun : Matières Générales	Titulaire Bac	Titulaire Bac+2
	(BTS en 2 ans)	(BTS en 1 an)
Economie Générale	✓	
Techniques de communication, d'animation et de documentation	✓	
Anglais	✓	
Mathématiques	✓	
Informatique	✓	
Education Physique et Sportive (EPS)	✓	
Spécialités : Matières Techniques		
Environnement et productions animales	✓	✓
Filières des productions animales	✓	✓
Fonctionnement de l'exploitation	✓	✓
Biologie, biochimie, statistiques	✓	✓
Alimentation, reproduction, génétique, croissance & développement et santé animale (bovins, ovins, caprins, porcins, équins)	✓	✓
Manipulations, interventions, appréciations et conduites d'élevage (bovin lait, ovin viande et porcine)	✓	✓
Productions fourragères	✓	✓
Modules d'initiatives locales : Pastoralisme et transformation du lait et de la viande à la ferme	✓	

## Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour faciliter l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et études de cas.

## Conditions d'admission

> **Déposer**, auprès du CFPPA, un formulaire de contact (à remplir directement sur notre site internet. <https://formagri38.fr – Apprentissage – BTS PA - contactez-nous>)

> **Participer** à une réunion d'information collective entre janvier et juin ou à une journée portes ouvertes. L'objectif de ce temps est de vous présenter la formation afin de vous aider à la choisir.

> **Participer** à un entretien individuel d'environ 15 min. L'objectif est de discuter de votre motivation et de vous aider dans la recherche de maîtres d'apprentissage et/ou de financement.

> Pré-inscription possible via le portail : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr).

Ces démarches peuvent être engagées dès les mois de janvier-mars. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-janvier et mi-mars.

## Tarifs et conditions financières

### Apprentissage

> Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles), pour consultation des tarifs selon les OPCO : [www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/](http://www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/) Statut de salarié durant l'apprentissage.

### Formation continue

> Entre 10 et 14 euros / heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.

> En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.

> Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement région et Pôle Emploi, au PTP (projet de transition professionnelle), à Vivéa, à l'AGEFIP...

## Obtention du diplôme

	Titulaire Bac (BTS en 2 ans)	Titulaire Bac+2 (BTS en 1 an)
Epreuves certificatives en cours de formation CCF	50% - coef 18	40% - coef 9
Epreuves terminales (ET) :	50% - coef 18	60% - coef 12
- Epreuve générale "expression française et culture socio-économique"	Ecrit 4h – coef 6	
- Une épreuve de zootechnie écrite	Ecrit 4h - Coef 6	Ecrit 4h- Coef 6
- Une épreuve écrite et orale de soutenance d'un rapport	Ecrit + Oral 45 mn - Coef 6	Ecrit + Oral 45 mn - Coef 6

L'attribution du diplôme est conditionnée à :

> Une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;

> Et une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves (CCF+ET).

## Débouchés et poursuites d'études

Ce diplôme confère la capacité professionnelle à l'installation en agriculture.

Le BTS PA permet d'accéder à un emploi de chef d'exploitation, technicien dans l'industrie laitière ou celle des viandes, collecte et négoce, contrôle de performance, développement.

Il permet la poursuite d'études en :

> Certificat de spécialisation, licence professionnelle, études universitaires, pour acquérir une formation complémentaire,

> Classe post BTS préparée en 1 an, les étudiants aux Concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs en Agriculture et aux écoles vétérinaires.

Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdtte Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTS PA Productions Animales
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage

- > Le BTSA GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...

### 1 établissement public, 5 centres



**Exploitation agricole\***  
Ovins : 150 brebis (Merinos d'Arles),  
Bovins : 55 laitières (montbélarde),  
Apiculture : 300 ruches,  
Cultures : SAU de 87 ha.